

GAF - QUOTAS 2017 - INDIVIDUELLES

	TOTAL DE REFERENCE	QUALIFIEES	PAR ZONE	RESERVE
Nationale A 10 ans	58.00	40	3	19
Nationale A 11 ans	60.00	60	3	39
Nationale A 12 ans	60.00	70	3	49
Nationale A 13 ans	40.00	30	1	23
Nationale A 14 ans	40.00	35	3	14
Nationale A 15 ans	40.00	40	3	19
Nationale A 16 ans	40.00	40	3	19
Nationale A 17 ans	40.00	30	3	9
Nationale A 18 - 20 ans	40.00	40	3	19
Nationale A 21 ans et plus	40.00	40	3	19
Nationale B 13 ans	65.00	30	1	23
Nationale B 14 ans	65.00	30	1	23
Nationale B 15 ans	65.00	30	1	23
Nationale B 16 ans	65.00	20	1	13
Nationale B 17 ans	65.00	20	1	13
Nationale B 18 - 20 ans	65.00	20	1	13
Nationale B 21 ans et plus	65.00	20	1	13
Trophée fédéral individuelles 12 - 13 ans		21	3	0
Trophée fédéral individuelles 14 - 15 ans		21	3	0
Trophée fédéral individuelles 16 ans et plus		21	3	0

Pour chaque catégorie, pour une qualification à l'issue du championnat de zone les gymnastes devront atteindre le total de référence ET entrer dans le quota défini par zone.

Si le nombre de gymnastes atteignant le total de référence est supérieur au quota zone, les gymnastes hors quota pourront être qualifiés au titre du quota de réserve, sur la base du classement vertical.

Si dans une zone le nombre de gymnastes atteignant le total de référence est inférieur au quota zone, les places non utilisées seront réaffectées sur le quota de réserve et pourront être attribuées sur la base du classement vertical.

Les demandes de qualification pour les DOM TOM seront prises en compte sur le quota de réserve ou en complément de qualification.